

Renforcer le rôle du tourisme durable dans la conservation de la biodiversité et la résilience communautaire

PLEINEMENT CONSCIENT de l'importance économique que revêt le tourisme axé sur les espèces sauvages et la nature pour diverses communautés de par le monde et de son rôle important dans la conservation de la biodiversité, le financement de la conservation, la sensibilisation à l'environnement et les usages spirituels et culturels de la nature ;

INQUIET pour les communautés et les pays qui dépendent d'activités touristiques axées sur la nature, et dont la santé et les moyens de subsistance ont été gravement impactés par la pandémie ;

SENSIBLE à la crise sociale que traversent ces communautés du fait de la pandémie et des pertes économiques liées au coup d'arrêt porté au tourisme, qui a conduit à plus d'empiètements des habitats naturels, plus de braconnage, plus de commerce illicite d'espèces sauvages et plus de prélèvements non réglementés, et qui a de ce fait augmenté le risque de transmission des zoonoses ;

RECONNAISSANT qu'une mise en œuvre plus efficace des stratégies de tourisme durable axé sur la nature et des programmes de partage des avantages constitue une part intégrante de la reprise communautaire, en vue de renforcer la résilience face aux événements négatifs futurs et de construire un avenir plus durable pour les humains et les espèces sauvages ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la Banque mondiale, le Forum économique mondial, le World Travel and Tourism Council (WTTC), et les organisations Membres de l'UICN pour développer des programmes qui appuient le tourisme durable axé sur la nature au lendemain de cette crise pandémique ;

PRENANT NOTE de la Résolution 6.060 *Améliorer les normes en matière d'écotourisme* (Hawaï'i, 2016) et des résolutions antérieures de l'Assemblée générale de l'ONU et de la Convention sur la diversité biologique, qui nous rappellent les contributions sensibles que le tourisme axé sur la nature peut apporter à la protection de la biodiversité, alors même qu'il permet un développement communautaire et l'éradication de la pauvreté ;

RÉSOLU à tirer parti du moment décisif que nous vivons pour aider gouvernements, entreprises et ONG à améliorer la sensibilisation mondiale à la perte de biodiversité, à la vulnérabilité des communautés dépendantes du tourisme et aux opportunités que peut faire émerger un tourisme durable ;

ENCOURAGÉ par le fait que la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN a créé un groupe spécial COVID-19 et lancé un appel pour appuyer les activités de secours, de récupération et de reconstruction dans les aires protégées et conservées ; et

RECONNAISSANT que l'UICN peut apporter une aide d'urgence aux communautés vulnérables et aux espèces en danger en développant des capacités et actions en faveur d'un tourisme durable axé sur la nature et en appelant ses Membres à appuyer les partenariats public-privé qui étayent la récupération et la résilience au-delà des zones protégées ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE au Directeur général de consacrer une attention particulière au tourisme axé sur la nature :

a. en incluant le tourisme durable comme sujet ; et

b. en intégrant à l'avenir des événements et des activités se rapportant au tourisme axé sur la nature aux Congrès et conférences de l'UICN.

2. APPELLE les Commissions à considérer la création d'un groupe de travail inter-commission axé sur le rôle du tourisme durable dans la conservation de la biodiversité et la résilience communautaire.

3. INVITE INSTAMMENT le groupe spécial COVID de la CMAP à renforcer, en collaboration avec d'autres groupes d'experts et groupes spéciaux, son appel pour appuyer les activités de secours, de récupération et de reconstruction :

a. en élaborant des memorandums pour des programmes équitables de partage des avantages et des stratégies d'urgence en faveur des communautés et des aires protégées qui dépendent d'un tourisme axé sur la nature ; et

b. en développant des ressources pour appuyer, dans les pays en développement, des programmes inclusifs d'activités de loisirs en plein air et de tourisme axé sur les espèces sauvages de manière à ménager plus d'expériences directes du patrimoine naturel qui améliorent la santé, le bien-être et la sensibilisation à la conservation.

4. INVITE les Membres et Membres affiliés :

a. à appuyer, dans les communautés qui dépendent du tourisme, le développement d'activités économiques durables et diversifiées, de programmes de formation et de marchés des protéines de remplacement, afin d'étayer la résilience des communautés face aux événements négatifs actuels et à venir ;

b. à mettre en place des partenariats autour d'entreprises afin d'intégrer la surveillance continue de la conservation et de la biodiversité à toute la chaîne d'approvisionnement du tourisme ; et

c. à mettre en place des campagnes de financement plus pérennes, notamment par des fonds de dotation, pour apporter un soutien aux sites clé pour la biodiversité lorsque le tourisme traverse des récessions.